



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 24 novembre 2008

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : ?

D - 20080597

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 24 novembre Deux mil huit, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX (*présent jusqu'à 16h30*), M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS (*présent jusqu'à 17h*), Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE (*présent jusqu'à 17h*), M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAIOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI (*présente jusqu'à 16h05*), Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

Mme Nathalie DELATTRE, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU,

Subventions Jeunesse. Réajustement des budgets d'activités des accueils de loisirs. Signature d'un avenant à la convention 2008. Autorisation. Décision. Signature.

Mme Brigitte COLLET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par délibération en date du 25 février 2008, n° D.20080130, vous avez autorisé Monsieur le Maire à signer des conventions annuelles de partenariat avec les associations qui agissent en faveur de la Jeunesse.

Ces conventions définissaient nos objectifs pour 2008 et les aides financières qui y étaient associées, et ce, à titre prévisionnel.

Par délibération du 16 juin 2008, n° D.20080283, vous avez autorisé Monsieur le Maire à proposer de nouvelles répartitions budgétaires :

- d'une part, pour certaines et pour tenir compte de l'affiliation des associations à une convention collective et pour d'autres, pour mettre les rémunérations des animateurs en conformité avec les missions exercées.
- d'autre part, pour tenir compte des réajustements budgétaires nécessaires à leur fonctionnement.

Enfin, pour répondre à de nouveaux besoins d'accueils des enfants en accueils périscolaires, des places supplémentaires ont été ouvertes, et donnent donc lieu à des besoins de financements complémentaires.

L'ensemble de ces réajustements nécessite de proposer aux associations concernées un avenant à la convention de partenariat de l'année 2008, d'un montant total de 202 422 euros, prenant en compte les éléments ci-dessous :

Associations	Fonctionnement	Centres d'Accueil de Loisirs	Accueils Périscolaires	Autres Actions CEJ	TOTAL
Union Saint-Jean			2 700 (+10 places)		2 700
Association Petite Enfance, Enfance et Famille		25 000	3 200 (+10 places)		28 200
Avant Garde Jeanne d'Arc de Bordeaux Caudéran	10 000	6 654			16 654
Centre Social et Familial de Bordeaux Nord		8 300			8 300
Centre Social du Grand Parc		11 700			11 700
Amicale Laïque David Johnston		25 000			25 000
Foyer Fraternel		7 000			7 000
Patronage Cazemajor Yser		8 635			8 635
Astrolabe		4 600			4 600

Jeunes Science Bordeaux				2 900	2 900
Association Bacalan Claveau				2 500	2 500
Eclaireuses, éclaireurs de France	3 000				3 000
Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire	32 233				32 233
Club Pyrénées Aquitaine	15 000				15 000
Union Sportive des Chartrons	15 000				15 000
Les Jeunes Saint Augustin	15 000				15 000
Sporting Chantecler Bordeaux Nord le Lac	4 000				4 000
TOTAL	94 233	96 889	5 900	5 400	202 422

* les montants sont indiqués en euros

C'est pourquoi, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- décider de ces nouvelles répartitions budgétaires inscrites au budget Jeunesse – Fonction 421 – Compte 6574.
- signer les avenants modificatifs (joints en annexe) afférents à ces décisions avec les associations citées ci-dessus.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 24 novembre 2008

P/EXPEDITION CONFORME,

Mme Brigitte COLLET
Adjoint au Maire

CONVENTION ANNUELLE DE PARTENARIAT AVENANT

ENTRE

Alain JUPPÉ, Maire de Bordeaux, habilité aux fins des présentes par délibération du Conseil Municipal en date du 24 novembre 2008 en la Préfecture le

ET

Monsieur, Président de autorisé par délibération du d'Administration en date du

EXPOSENT

La politique générale d'aide aux associations de la Ville de Bordeaux fait l'objet de conventions de partenariat qui définissent les objectifs, les moyens de l'association, les conditions matérielles et financières de l'aide apportée par la Ville ainsi que les engagements des deux parties.

Par ailleurs, la Ville de Bordeaux développe une politique globale en faveur de la Jeunesse, au travers de projets éducatifs qui répondent aux aspirations des enfants, des jeunes et de leurs familles, en matière d'accueil et de loisirs.

Une grande partie de ces actions est intégrée au Contrat Enfance Jeunesse, qui a été signé avec la Caisse d'Allocations familiales de la Gironde, pour les années 2007 / 2008 / 2009 / 2010.

CONSIDERANT

Que l'Association domiciliée dont les statuts ont été approuvés exerce une activité dans son champ de compétence à savoir, socio-éducatif, culturel, sportif, social, présentant un intérêt communal propre.

L'Association sera désignée dans les articles suivants sous le vocable unique de « l'Association ».

CECI AYANT ETE EXPOSE, **IL EST CONVENU** CE QUI SUIT:

ARTICLE 1 – INCHANGE

ARTICLE 2 – OBJECTIFS GENERAUX ET ACTIONS

L'Association prend principalement en compte la politique publique à destination de la Jeunesse et des familles, et, à ce titre, contribue au partage d'une volonté commune forte de continuité éducative avec l'ensemble des autres partenaires.

Les actions qui en découlent s'articulent autour des objectifs suivants :

- contribuer à l'épanouissement et à la réussite de l'enfant et du jeune.
- rendre plus accessibles le sport, la culture et les loisirs.
- renforcer l'accès à l'information.
- développer la participation et la prise d'initiatives.
- favoriser la santé et le bien-être.

L'Association met donc en œuvre :

I – Des Centres de Loisirs sans hébergement pour les enfants âgés de 3 à 11 ans

Ces Centres de Loisirs associatifs doivent contribuer à :

- offrir des solutions de garde mais surtout d'accueil éducatif à l'intention des enfants et de leurs familles.
- favoriser l'implication des parents dans l'organisation des loisirs de leurs enfants et la construction des projets.
- faciliter l'accès de tous aux ressources sportives, culturelles et ludiques du territoire.

L'Association établit le projet éducatif et pédagogique du Centre de Loisirs de proximité conformément aux lois et aux textes en vigueur organisant les Centres de Loisirs Sans Hébergement.

Pour être en cohérence avec la politique d'accueil éducatif, conduite par la Ville et ses partenaires, le Centre de Loisirs doit remplir les fonctions prioritaires :

